

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 436 Subvention (2.138.805 euros) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 820 adoptée au Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention en date du 29/11/2018 relative au versement d'un acompte de subvention à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement, au titre de 2019 attribuée à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan, 71 rue du Temple 75003 Paris est fixée à 2.138.805 euros soit un complément de 1.069.402 euros après déduction de l'acompte déjà versé. (16209 /2019-04174).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 3 : La dépense, soit 1.069.402 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne HIDALGO